

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**SERVICE Centre culturel J. Prévert**

FB/VB /JPM/TR

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**DECISION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa de ladite délibération susnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention de partenariat Danse – Saison 25-26 pour le spectacle « **A FOLIA / STATIC SHOT** ».

**CONSIDERANT** la proposition faite par « **L'ASSOCIATION ESCALES DANSE** ».

DECIDE

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

La convention de partenariat N° C25069 « **A FOLIA** » / « **STATIC SHOT** » est attribuée à la production « **ESCALES DANSE** », sise C/O Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil – 95470 FOSSES, représentée par Antonella Jabob, en sa qualité de Présidente.

La convention de partenariat est conclue pour un montant de **6 000.00 € Nets de TVA (six mille euros nets de TVA)** dont le versement sera effectué par mandat administratif sur présentation de facture sous 30 jours à l'issue de la représentation.

Le Centre Culturel Jacques Prévert de Villeparisis assurera la vente des billets, selon les quotas des villes partenaires comme présenté dans l'annexe 1, sous sa propre responsabilité et **reversera les recettes à ESCALES DANSE** sur présentation de facture.

**ESCALES DANSES** assure l'engagement, sous forme de contrat de cession du spectacle « **STATIC SHOT** » / « **A FOLIA** », ayant comme producteur CCN – Ballet de Lorraine. Elle sera donc chargée de lui verser la somme prévue au contrat pour un total de 56 073.67 € TTC.

**La prestation se déroulera le vendredi 30 janvier 2026 à 20h30 au Centre Culturel Jacques Prévert de Villeparisis.**

#### **Article 2**

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérentes à la représentation se décomposent ainsi :

- **Un catering dans les loges pour la journée de représentation.**
- **La location de divers matériels techniques conformément à la fiche technique du spectacle.**

#### **Article 3**

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

#### **Article 4**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **Article 5**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 5 décembre 2026.

**Le Maire,**

**Frédéric BOUCHE**



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
DANSE - Saison 25-26  
A FOLIA / STATIC SHOT**

ENTRE :

**ESCALE DANSE**

Adresse : C/O Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil 95470 FOSSES

N° de SIRET : 813 624 889 00024 Code APE : 9001 Z

Licences entrepreneur de spectacles : R-2024-000649

TVA intracommunautaire : association non assujettie à la TVA

Téléphone : 06 80 01 43 91 - [escales95@gmail.com](mailto:escales95@gmail.com) / coordination.reseaux@gmail.com

Représentée par **Antonella Jacob**, en sa qualité de Présidente

**Ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR »**

ET

**CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT - VILLEPARISIS**

**Nom de la Structure - Raison Sociale : Mairie de Villeparisis**

Adresse compète (siège social) : 32 rue de Ruzé - 77270 Villeparisis

Adresse courrier (si différente) : Centre culturel jacques Prévert - Place Piétrasanta - 77270 Villeparisis

Nom et Prénom du signataire : M. Frédéric BOUCHE

Qualité du signataire : Maire

N° téléphone de la structure : 01.64.67.59.60

Contact administratif : Zinaïda DELFIN

N° mobile du contact admin : 06.098.01.59.37

Mail du contact : zdelfin@mairie-villeparisis.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR 88 217 705 144

SIRET : 217 705 144 00202 - Code APE :84.12Z

N° licence(s) : PLATES-V-D-2024-00-1776

**Ci-après dénommée « LE PARTENAIRE »**

**PREAMBULE**

**CCJP, Ville de Villeparisis** participe au réseau **ESCALE DANSE** dont elle est adhérente.

Ce réseau, porte-voix de l'art chorégraphique de création, est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes.

**ESCALE DANSE** est soutenu par la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France, et le Conseil départemental du Val-d'Oise.

À ce titre, les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun de :

- Favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental
- Conduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique

Considérant la volonté commune de l'association **ESCALE DANSE** et de **CCJP, Ville de Villeparisis**, de développer un partenariat leur permettant de mieux articuler leurs activités et stratégie de développement concernant l'accueil de spectacles professionnels de danse sur la base

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251211-25\_11766-CC  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

TPB

d'orientations artistiques et politiques communes,

Considérant les missions respectives d'**ESCALE DANSE** et de **CCJP, Ville de Villeparisis**, il s'agit de créer les conditions d'une coopération capable d'apporter une contribution significative au développement de spectacles professionnels sur le territoire :

- Par la mise en commun des expertises de chacun dans un souci d'exigence et de qualité des spectacles au profit des publics du territoire ;
- Par la mise en œuvre d'actions visant à rassembler le public et les artistes associés aux manifestations, dans une optique d'initiation et de diffusion ;
- Par une optimisation des participations de chacun dans une logique de mutualisation visant à concentrer les moyens sur l'artistique.

#### Article I – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat entre **ESCALE DANSE** et **CCJP, Ville de Villeparisis** et ainsi déterminer le cadre de référence dans lequel s'inscriront leurs actions conjointes sur la période considérée.

Les modalités de mise en œuvre de cette convention sont précisées dans les articles ci-après.

#### Article II – Description

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont les suivantes :

##### Accueil d'un spectacle

**CCJP, Ville de Villeparisis**, participant à l'accueil, dans le cadre de leur saison culturelle 2025 / 2026, du spectacle suivant :

« **STATIC SHOT** » chorégraphié par Maud le Pladec

Durée du spectacle : 20 min

Avec

« **A FOLIA** » chorégraphié par Marco da Silva Ferreira

Durée du spectacle : 40 min

**1 représentation le vendredi 30 janvier 2026 à 20h30 au Centre culturel Jacques Prévert  
Place Pietrasanta 77270 Villeparisis**

**CCJP, Ville de Villeparisis** signataire de la convention convient de partager les dépenses et est ainsi partenaire de l'événement, au même titre que les partenaires suivants :

Les villes de **Marly-la-Ville**, **Mitry-Mory**, **Goussainville**, **Enghien-les-Bains**, **Eaubonne**, **Cormeilles en Parisis**, ainsi que l'**Espace Germinal à FOSSES**, la Scène nationale **POINTS COMMUNS** de **CERGY-PONTOISE** et **Visages du Monde à CERGY-PONTOISE**.

Dans le cadre d'Escales Danse, le spectacle sera présenté dans 2 autres lieux d'accueil :

-**La Faïencerie, Théâtre de Creil le mercredi 28 janvier 2026**

-**L'Avant Seine - Théâtre de Colombes le mardi 3 février 2026**

- L'association **Escales Danse** est désignée comme Organisateur.

#### Article III – Obligations des partenaires

##### Pour ESCALES DANSE :

###### A. Contrat de cession

ESCALE DANSE assure l'engagement, sous forme de **contrat de cession** du spectacle « **STATIC SHOT** » / « **A FOLIA** », ayant comme producteur **CCN – Ballet de Lorraine**. Elle sera donc chargée de lui verser la somme prévue au contrat :

1. Coût de cession des droits d'exploitation du spectacle : 26 375 € TTC



2. Frais de transport des équipes et du décor (soutien financier de l'ONDA sur ces frais) :  
2 140,92 € TTC
3. Défraitements : 6 231,25 € TTC
4. Droits d'auteur (SACEM, SACD) liés à la billetterie : 3165 € TTC

Et prise en charge directe par Escales danse :

- Transferts des équipes : 2 000,00 € TTC
- Hébergement des équipes : 11 416,50 € TTC
- Location de matériel : 1 000 €
- Navettes pour le public : 3 455,00 € TTC
- Présence d'un kinésithérapeute : 290,00 € TTC

**Soit un total de : 56 073,67 € TTC**

**ONDA** \*Les frais de transports au coût réel s'élèvent à hauteur de 16132€ HT (tournée sur La Faïencerie de Creil, l'Azimut, (Villeparisis et Colombes) Escales Danse  
**L'ONDA participe par l'intermédiaire de la Faïencerie de Creil à hauteur de 11 850,15€ HT**  
**La différence s'élève à 4281,85 € HT, partagé par Escales Danse, la Faïencerie de Creil et l'Azimut**  
**Escales Danse bénéficie des quote-part de Villeparisis et Colombes**  
**Il reste à payer au Ballet de Lorraine : 2 140,92 € TTC**

#### B. Taxe fiscale et TVA

ESCALES DANSE déclare que la Compagnie bénéficie d'un subventionnement public, à ce titre est exonéré de taxe parafiscale sur les spectacles (dans le cas contraire, ESCALES DANSE s'engage à le spécifier dans le présent contrat). Il fournira en annexe de ce contrat une attestation pour faire valoir ce que de droit.

#### C. Droits d'auteurs

ESCALES DANSE aura à sa charge les frais liés aux droits d'auteur (SACEM, SACD)

#### D. Coordination

ESCALES DANSE assure la coordination entre les partenaires de l'événement, la répartition des quotas de places, et le lien avec la compagnie.

#### E. Transports

ESCALES DANSE prend en charge les éventuels transports pour les déplacements de publics et assure le lien avec la cie de cars.

#### Pour CCJP, Ville de Villeparisis :

##### A. Lieu de représentation en ordre de marche :

**CCJP, Ville de Villeparisis** déclare accepter la fiche technique de la Compagnie sous réserve des négociations et adaptations nécessaires.

**CCJP, Ville de Villeparisis** tiendra le lieu de représentation en ordre de marche à disposition de la Compagnie, pour la représentation détaillée à l'Article II.

Afin de tenir le lieu en ordre de marche, **CCJP, Ville de Villeparisis** fournira :

- Le personnel technique nécessaire au chargement, déchargement, montage, démontage, à l'installation et au déroulement du spectacle conformément à la fiche technique du spectacle, sous réserve des négociations et adaptations nécessaires.
- Le montage à partir de 9h le 29 janvier 2026.
- Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la dernière représentation. Des prémontages techniques auront été préalablement effectués par CCJP, Ville de Villeparisis
- **CCJP, Ville de Villeparisis** fournira également, ou fera fournir par un prestataire, les équipements, conformément aux conditions techniques générales, avec le personnel technique afférent, qui en assurera l'installation, la vérification, et l'entretien.
- **CCJP, Ville de Villeparisis** fournira, par ailleurs, en qualité et en nombre, des services et



- personnels de contrôle nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public et du spectacle
- **CCJP, Ville de Villeparisis** s'entourera du personnel administratif nécessaire.
- **CCJP, Ville de Villeparisis** prendra à sa charge les salaires et indemnités, les charges fiscales et sociales de ses personnels, dans le cadre de cette mise à disposition du lieu en ordre de marche.
- **CCJP, Ville de Villeparisis** fournira un catering pour l'ensemble des membres de l'équipe artistique accueillie (gâteau, boissons, fruits...)

**CCJP, Ville de Villeparisis** assume la responsabilité de sa salle, notamment en ce qui concerne le respect des conditions de sécurité, les différentes déclarations auprès des organismes compétents, la couverture par une assurance de tous les risques liés à la présentation du spectacle dans son lieu. Il aura obtenu les autorisations et les garanties nécessaires.

**CCJP, Ville de Villeparisis** indiquera sur ces supports de communication la participation de l'ONDA en faisant figurer la mention : « avec le soutien de l'Onda - Office national de diffusion artistique » accompagnée du logo de l'Onda.

#### B. Enregistrement, diffusion

Tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle nécessitera un accord écrit et préalable particulier avec la Compagnie. **CCJP, Ville de Villeparisis** devra faire respecter par tous tiers, y compris les membres du public, les interdictions de captation du spectacle, par tous procédés photographiques ou d'enregistrements sonores et/ou visuels.

#### C. Billetterie

**CCJP, Ville de Villeparisis** assurera la vente des billets, selon les quotas des villes partenaires comme présenté dans l'annexe 1, sous sa propre responsabilité et reversera les recettes à **ESCALE DANSE** sur présentation de facture.

#### D. Accueil du public

**CCJP, Ville de Villeparisis** assurera l'accueil du public le soir de la représentation

Les villes partenaires assureront la vente des billets, selon les quotas mis en place, comme présenté dans l'annexe 1, sous leurs propres responsabilités. Elles reverseront les recettes à **ESCALE DANSE** sur présentation de facture.

**ESCALE DANSE coordonne la mise en jour des quotas auprès des villes d'accueil.**  
Les quotas définitifs seront demandés aux villes d'accueil à la date limite du **vendredi 9 janvier**.

#### Article IV – Conditions financières et modalités de règlement

A. **ESCALE DANSE** prendra directement en charge les frais liés à la production du spectacle.

A. Le règlement des sommes dues par **CCJP, Ville de Villeparisis** à **ESCALE DANSE**, soit la somme totale de **6000 € nets** correspondant aux actions définies à l'article II de la présente convention sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures, sous 30 jours.

#### Article V : Invitations

**ESCALE DANSE** dispose d'un quota d'invitations de 5 places.

Le Ballet de Lorraine bénéficie de 10 invitations (hors presse et hors professionnels).

#### Article VI - ANNULATION

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi, tels que guerre, révolution, incendie, inondation, épidémie, deuil national, émeutes, grèves...

En cas de défaillance de la Compagnie pour tout autre motif que ceux énoncés ci-dessus, **ESCALE DANSE** ne lui versera pas le cachet artistique, ni les frais annexes, et en conséquence, ne facturera pas **CCJP, Ville de Villeparisis** du montant prévu à l'article III.A. Il reviendra à chaque partie de se rapprocher des prestataires de service avec lesquels elle se sera engagée et de s'acquitter des éventuels montants dus.

#### **Article VII – Responsabilité et assurance**

**ESCALE DANSE** fera son affaire personnelle de s'assurer que la compagnie artistique, aura souscrit toute police d'assurance pour les risques lui incomitant au titre du montage, du déroulement et du démontage du spectacle et pour tous les dommages susceptibles d'être causés à lui-même ou à son équipe.

#### **Article VIII – Dispositions particulières**

Les parties reconnaissent que les rapports créés entre elles par le présent document sont ceux de contractants indépendants et que la présente convention ne confère aucun mandat, ni ne crée aucune société ou association en participation entre les parties. Chacune des parties s'engage à ne faire aucune déclaration contraire à ce qui précède en ce qui concerne leurs rapports et à ne prendre aucun engagement envers les tiers pour le compte de l'autre partie.

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

#### **Article IX – COMPÉTENCE JURIDIQUE**

À défaut de tout règlement amiable dans un délai minimal de deux mois, les parties conviennent de ce que tout litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention relève du Tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Fait à Fosses le 10 novembre 2025

**ESCALE DANSE**

La Présidente,  
**Antonella JACOB**

**ESCALE DANSE**  
C/o Espace Germiny  
2 av. du Mesnil - 95170 Fosses  
Siret : 813 623 889 00029 - APE : 9001Z  
Licence : 0710836093

**LA VILLE DE VILLEPARISIS**

Le Maire  
**Frédéric BOUCHE**



**Annexe 1 – Répartition Billetterie**

Lieu partenaire	Type de public	Effectif	Personne présente du Théâtre
Germinal, Fosses	Scolaires	110	3
	Ecole de Danse	50	
	Tout public	20	
Espace Lucien Jean, Marly-la-Ville	Ecole de danse	50	1
L'Atalante, Mitry-Mory	Tout public	60	1
Goussainville	Tout public	40	1
<b>TOTAL</b>		<b>330</b>	<b>6</b>



# CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

## Ballet de lorraine

### FICHE TECHNIQUE

A Folia

Cette fiche technique rassemble les indications de base adaptées à un lieu standard. Elle est indicative et sera complétée selon les lieux par des précisions et des adaptations liées aux productions du Ballet de Lorraine. C'est l'ensemble de ces dispositions qui constituera la fiche technique définitive faisant partie intégrante du contrat.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251211-25\_11766-CC  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025



CRÉATION 2024

A Folia

Production du CCN Ballet de Lorraine  
en coproduction avec Mafalda Bastos and P-ulso  
Production dans le cadre du projet Artiste Associé avec le Centre  
Pompidou-Metz

**Chorégraphie :** Marco DA SILVA FERREIRA

**Lumière :** Teresa ANTUNES

**Musique et Son :** Luis PESTANA, Arcangelo CORELLI (sonate en ré mineur, « *Follia* »,  
Op. 5 N°12)

**Costumes :** Aleksandar PROTIC

**Assistante artistique :** Catarina MIRANDA

23 artistes chorégraphiques du CCN Ballet de Lorraine

**Durée :** 35'

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des  
Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

2

Mardi 2 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251211-25\_11766-CC  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

**Accès au quai de déchargement**

Le matériel du CCN Ballet de Lorraine est transporté par un camion porteur de 60 M3.

Encombrement :

Longueur - 11 mètres

Largeur - 2,40 mètres

Hauteur – 4 mètres

Poids moyen en charge – 19 tonnes

Le lieu d'accueil doit fournir un espace de stationnement à proximité de la salle pendant la durée du montage et des représentations pour le camion et l'autocar du CCN Ballet de Lorraine.

Merci de nous fournir un plan d'accès pour le stationnement du camion et le quai de déchargement.

En cas de problème, contactez notre chauffeur au 06 72 82 51 57

L'arrivée du camion est prévue la veille du montage vers 18h00.

Le départ du camion est prévu à l'issu du chargement après le spectacle.

**Cage de scène**

Un plateau en bon état, plan et lisse permettant la pose directe et rapide d'un tapis de danse. En cas contraire, prévoir un surfaçage en CP ou aggloméré ou plancher de danse type Saltis.

Merci de nous prévenir si le plateau est en pente.

Prévoir de la moquette noire en coulisse pour les danseurs.

**Décor et accessoires à fournir par le lieu d'accueil**

1 Rideau d'avant scène

2 Demi-fonds noirs (ouverture 2m au milieu)

**Décor et accessoires fourni par la compagnie**

1 jeu de tapis de danse noir miroir (couvrant 12 mètres d'ouverture sur 12 mètres de profondeur)

2 Machines à fumer type Hazer (Look Unique)

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

**Matériel Lumière fourni par la compagnie**

Contact régie lumière : Olivier Bauer – 06 17 09 37 31

Une console lumière COMPULITE VECTOR ULTRA VIOLET

**Matériel Lumière à fournir par le lieu d'accueil**

**Voir liste lumière sur plan ci-joint**

Protocole de commande des gradateurs en DMX 512 (XLR 5)

Merci de prévoir une arrivée DMX sur le plateau pour le montage

Merci de prévoir une arrivée DMX en salle pour les conduites

Merci de prévoir un nombre non restreint de rallonges électriques, multipaires, petit matériel, adhésif, gaffer

**Tous les projecteurs doivent être munis de porte filtre et de chaîne de sécurité**

**Système de diffusion sonore à fournir par le lieu d'accueil**

1 centrale Intercom HF ou Filaire 3 postes (lumière, plateau, son)

Si possible, une diffusion loge avec micro d'ordre en régie plateau

1 console Son numérique type Yamaha M32 R Midas , LS9, LS7, M7CL....

1 micro HF Main pour les répétitions de la compagnie

Une régie en salle avec alimentation séparé pour le son

**Diffusion salle (800 places)**

Système 4KW + SUB

**Retours fond de scène au sol (Jardin/Cour) :**

2 x PS 15 + Amplification Left/Right

**Retours plateau face :**

2 x PS 15 + Amplification Left/Right

**Matériel Son fourni par la Compagnie**

1 MacBook Pro avec une carte son RME Fireface 400 et Ableton live 11

**Vidéo**

Pour les archives de la compagnie, nous vous informons qu'une personne filamera le spectacle.

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

### **Loges et costumes**

Loges avec douches et serviettes éponges pour 23 danseurs  
Machine à laver  
Sèche linge  
Portants avec cintres  
Fer à repasser et une table à repasser  
23 litres d'eau minérale non gazeuse par jour pour les danseurs  
Les bouteilles de 50 cl sont le conditionnement idéal  
Loges, scène, coulisses et accès doivent être convenablement chauffés (19°C minimum)  
Gâteaux secs, fruits secs, fruits (pommes, bananes etc. ....)  
Jus d'orange, thé et café sont les bienvenus

### **Temps de montage**

Un Planning technique précis et adapté sera envoyé avec le dossier complet  
Spectacle en J-1  
4 Services techniques (3 à J-1 + 1 le matin du jour J)  
1 Service de répétition (l'APM du jour J)  
1 Service Spectacle et démontage

### **Divers**

La présence d'un ostéopathe ou d'un kinésithérapeute sur place pour les danseurs de la compagnie est demandé au moins 2 heures avant chaque spectacle.

Se mettre en contact avec le Directeur Technique pour la mise à disposition éventuelle d'un studio de danse aux dimensions de 10x10 mètres avec plancher bois, équipé d'un tapis de danse et de barres de danse ainsi qu'une prise mini-jack pour brancher un IPOD.

Codes d'accès éventuels pour les artistes et les techniciens  
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

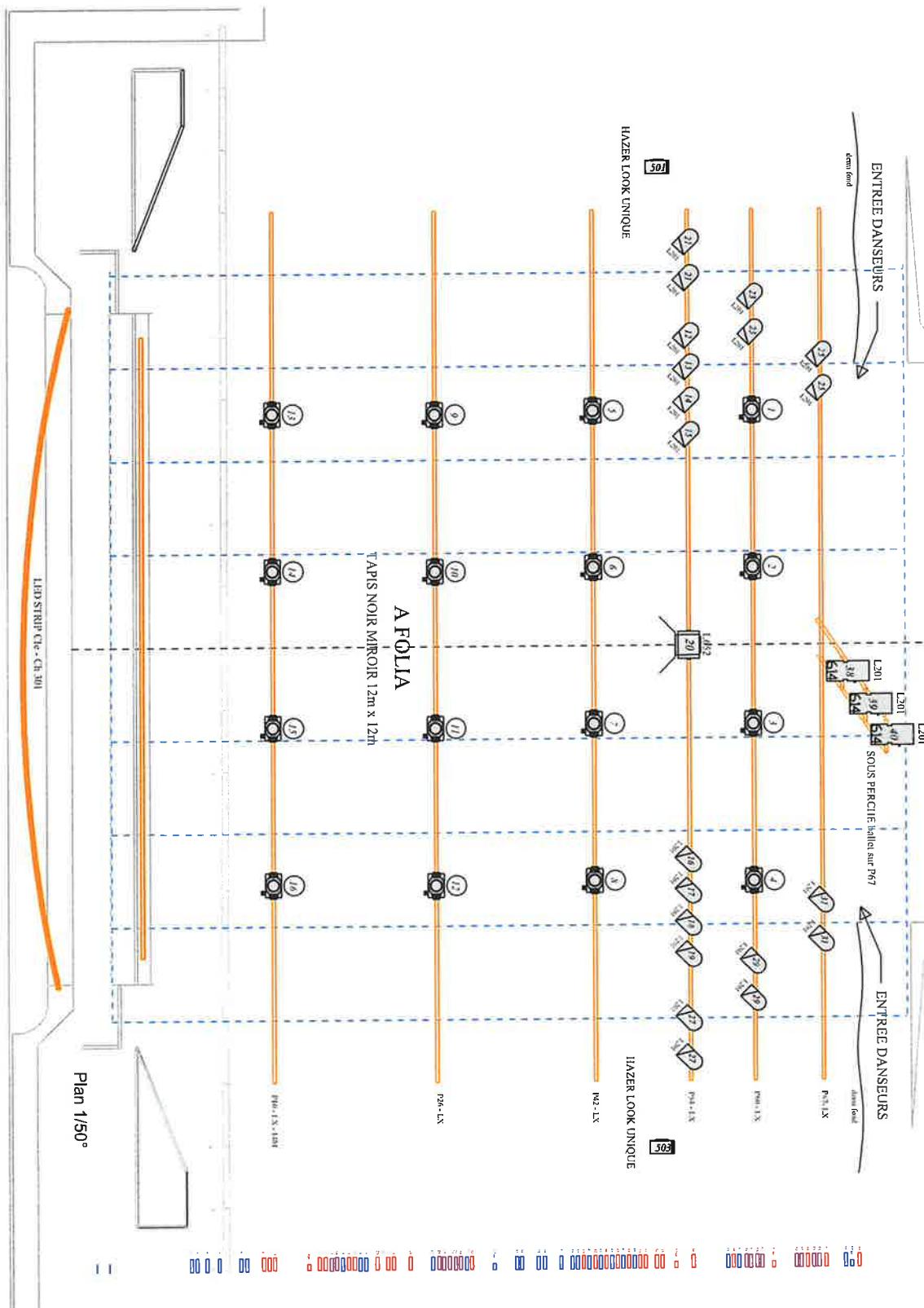
### **Contact Technique**

Thierry Louis  
**Directeur Technique**  
CCN-Ballet de Lorraine  
3 rue Henri Bazin BP 70645  
54010 Nancy Cedex  
T : + 33 (0)3 83 85 68 93  
Portable : +33 607527504  
Email : [touis@ballet-de-lorraine.eu](mailto:touis@ballet-de-lorraine.eu)

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

## PLANS LUMIÈRES



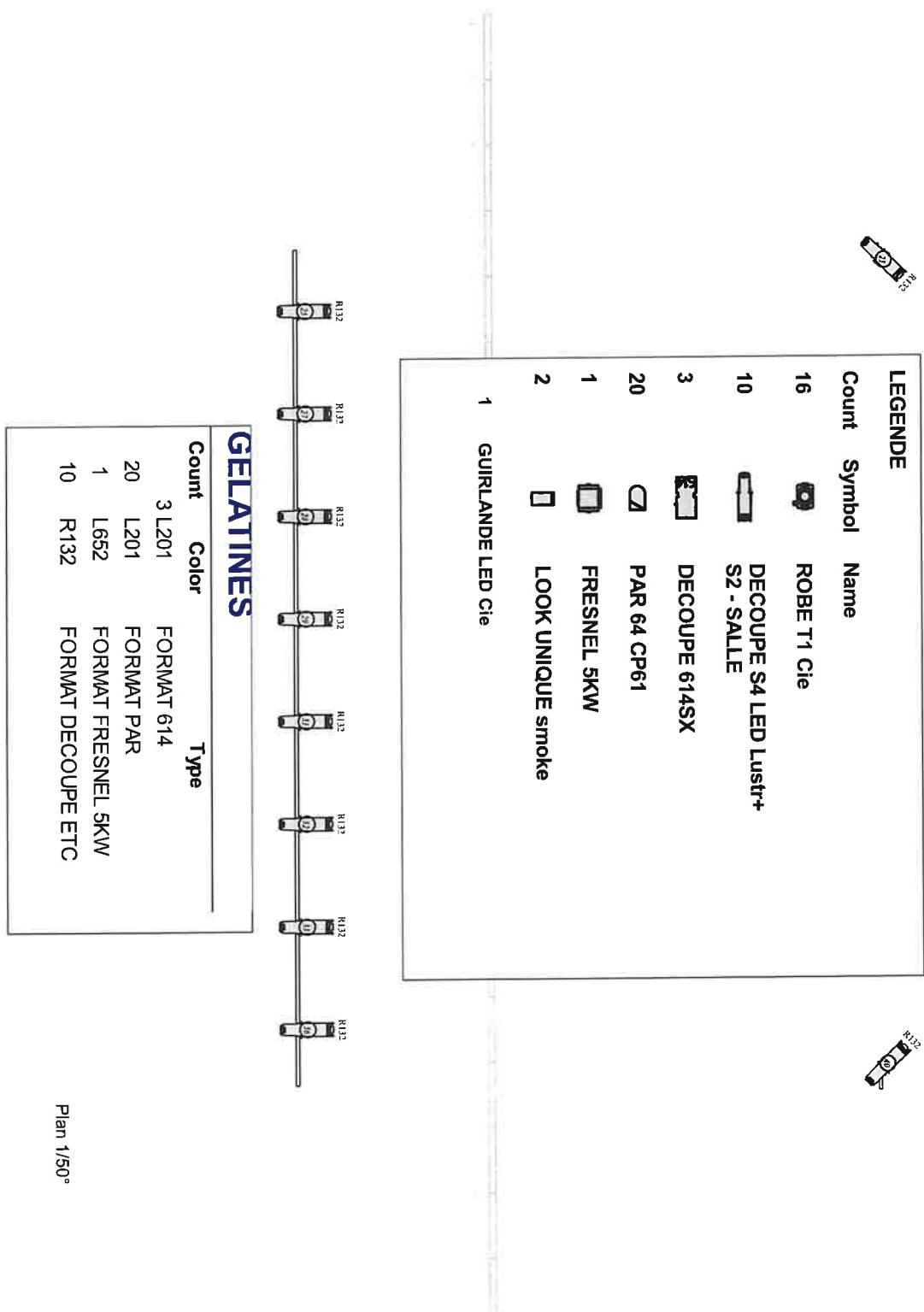
Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

6

Mardi 2 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251211-25\_11766-CC  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025



Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

7

Mardi 2 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251211-25\_11766-CC  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025



# CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

## Ballet de lorraine

FICHE TECHNIQUE

STATIC SHOT

Cette fiche technique rassemble les indications de base adaptées à un lieu standard. Elle est indicative et sera complétée selon les lieux par des précisions et des adaptations liées aux productions du Ballet de Lorraine. C'est l'ensemble de ces dispositions qui constituera la fiche technique définitive faisant partie intégrante du contrat.



## CRÉATION 2020

### STATIC SHOT

Conception et Chorégraphie : Maud Le Pladec

Musique : Pete Harden et Chloé Thévenin

Lumière : Eric Soyer

Conception et création costumes : Christelle Kocher - KOCHÉ

Assistée de Carles Urraca Serra - KOCHÉ

Assistante costumes : Laure Mahéo

Assistant à la chorégraphie : Régis Badel

Assistant à la dramaturgie : Baudouin Woehl

Avec la participation de l'École de Broderie d'Art du Lycée Paul-Lapie de Lunéville

23 Danseurs du CCN Ballet de Lorraine

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

2

jeudi 10 décembre 2020  
Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251211-25\_11766-CC  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

## FICHE TECHNIQUE - DIRECTION TECHNIQUE - CCN BALLET DE LORRAINE

Durée : 25 minutes

### Accès au quai de déchargement

Le matériel du CCN Ballet de Lorraine est transporté par un camion porteur de 60 M3.

Encombrement :

Longueur - 11 mètres

Largeur - 2,40 mètres

Hauteur – 4 mètres

Poids moyen en charge – 19 tonnes

Le lieu d'accueil doit fournir un espace de stationnement à proximité de la salle pendant la durée du montage et des représentations pour le camion et l'autocar du CCN Ballet de Lorraine.

Merci de nous fournir un plan d'accès pour le stationnement du camion et le quai de déchargement.

En cas de problème, contactez notre chauffeur au 06 72 18 69 47.

L'arrivée du camion est prévue la veille du montage vers 18h00.

Le départ du camion est prévu à l'issu du chargement après le spectacle.

### Cage de scène

Un plateau en bon état, plan et lisse permettant la pose directe et rapide d'un tapis de danse. En cas contraire, prévoir un surfaçage en CP ou aggloméré ou plancher de danse type Saltis.

Merci de nous prévenir si le plateau est en pente.

Prévoir de la moquette noire en coulisse pour les danseurs.

### Décor et accessoires à fournir par le lieu d'accueil

1 Rideau d'avant scène

4 frises noires

1 Fond noir complet

### Décor et accessoires fourni par la compagnie

1 jeu de tapis de danse miroir (couvrant 12 mètres d'ouverture sur 12 mètres de profondeur)

2 Moquettes noirs 4m x 12m sur les cotés

### Cintre

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

## FICHE TECHNIQUE - DIRECTION TECHNIQUE - CCN BALLET DE LORRAINE

A moins que lieu d'accueil n'ait effectué un pré-montage selon notre plan, les perches doivent être dégagés et libres de tout équipement à l'arrivée de l'équipe technique du CCN Ballet de lorraine.

### Matériel Lumière fourni par la compagnie

Contact régie lumière : Olivier Bauer – 06 17 09 37 31

Une console lumière COMPULITE VECTOR ULTRA VIOLET  
4 Starflash.

### Matériel Lumière à fournir par le lieu d'accueil

Voir liste lumière sur plan ci-joint

Protocole de commande des gradateurs en DMX 512 (XLR 5)

Merci de prévoir une arrivée DMX sur le plateau pour le montage

Merci de prévoir une arrivée DMX en salle pour les conduites

Prévoir sur le plateau ou en passerelle 2 alimentations électriques en P17 32 TRI pour l'alimentation des Lyres Nova de la compagnie

Merci de prévoir un nombre non restreint de rallonges électriques, multipaires, petit matériel, adhésif, gaffer

Tous les projecteurs doivent être munis de porte filtre et de chaîne de sécurité

### Système de diffusion sonore à fournir par le lieu d'accueil

1 centrale Intercom HF ou Filaire 3 postes (lumière, plateau, son)

Si possible, une diffusion loge avec micro d'ordre en régie plateau

1 console Son numérique type Yamaha M32 R Midas , LS9, LS7, M7CL....

1 micro HF Main pour les répétitions de la compagnie

Une régie en salle avec alimentation séparé pour le son

#### **Diffusion salle (800 places)**

Système 4KW + SUB

#### **Retours fond de scène au sol (Jardin/Cour) :**

2 x PS 15 + Amplification Left/Right

#### **Retours plateau face :**

2 x PS 15 + Amplification Left/Right

### Matériel Son fourni par la Compagnie

1 MacBook Pro avec une carte son RME Fireface 400 et Ableton live 10 (avec 6 jack/jack sym)

### Vidéo

Pour les archives de la compagnie, nous vous informons qu'une personne filmera le spectacle

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy

N° Siret 314 057 217 00015

## FICHE TECHNIQUE - DIRECTION TECHNIQUE - CCN BALLET DE LORRAINE

### Loges et costumes

Loges avec douches et serviettes éponges pour 25 danseurs  
Machine à laver  
Sèche linge  
Portants avec cintres  
Fer à repasser et une table à repasser  
25 litres d'eau minérale non gazeuse par jour pour les danseurs  
Les bouteilles de 50 cl sont le conditionnement idéal  
Loges, scène, coulisses et accès doivent être convenablement chauffés (19°C minimum)  
Gâteaux secs, fruits secs, fruits (pommes, bananes etc. ....)  
Jus d'orange, thé et café sont les bienvenus

### Temps de montage

Un Planning technique précis et adapté sera envoyé avec le dossier complet  
Spectacle en J-1  
4 Services techniques (3 à J-1 + 1 le matin du jour J)  
1 Service de répétition (l'APM du jour J)  
1 Service Spectacle et démontage

### Divers

La présence d'un ostéopathe ou d'un kinésithérapeute sur place pour les danseurs de la compagnie est demandé au moins 2 heures avant chaque spectacle.

Se mettre en contact avec le Directeur Technique pour la mise à disposition éventuelle d'un studio de danse aux dimensions de 10x10 mètres avec plancher bois, équipé d'un tapis de danse et de barres de danse ainsi qu'une prise mini-jack pour brancher un IPOD.

Codes d'accès éventuels pour les artistes et les techniciens  
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

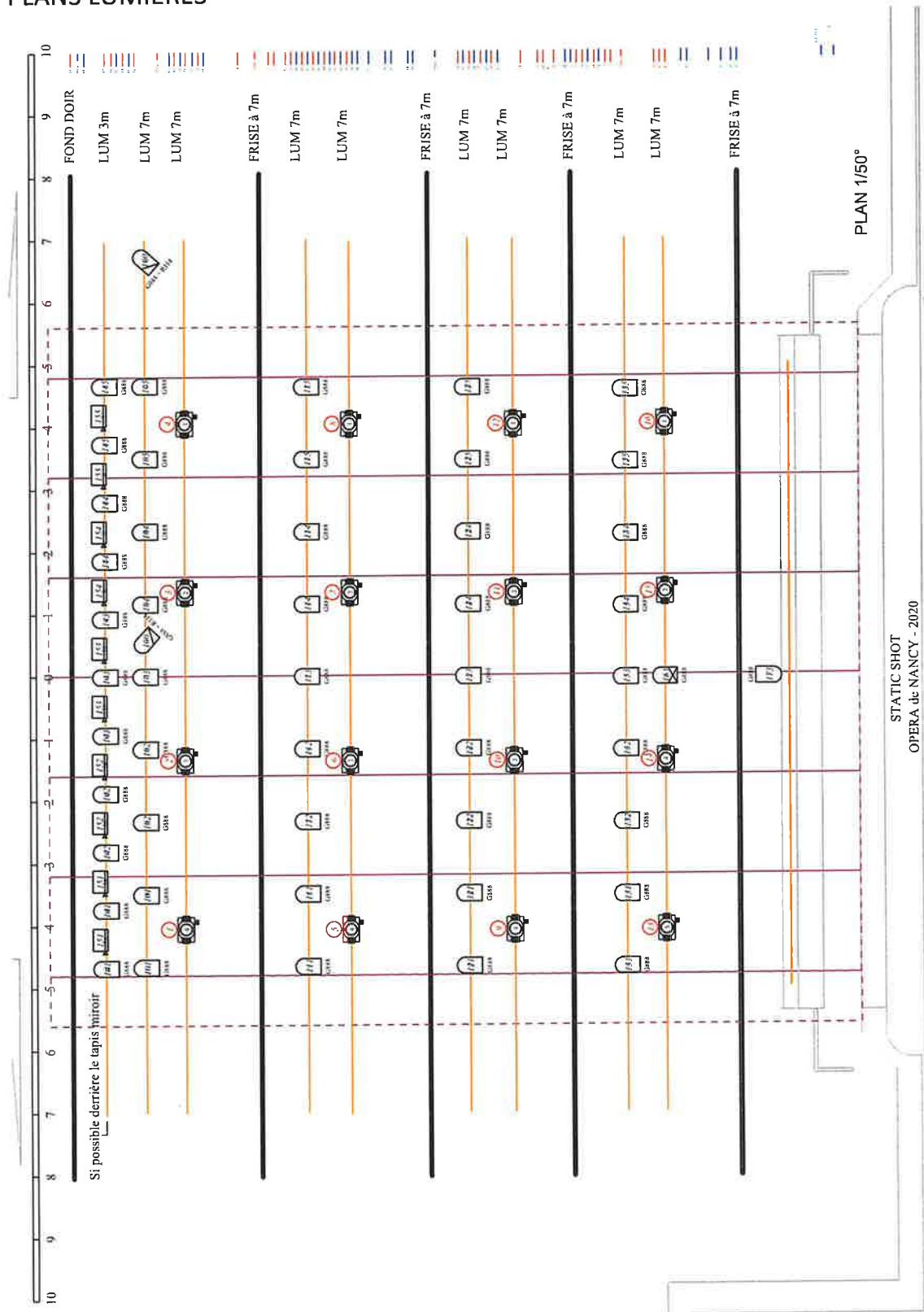
### Contact Technique

Thierry Louis  
**Directeur Technique**  
CCN-Ballet de Lorraine  
3 rue Henri Bazin BP 70645  
54010 Nancy Cedex  
T : + 33 (0)3 83 85 68 93  
Portable : +33 607527504  
Email : [touis@ballet-de-lorraine.eu](mailto:touis@ballet-de-lorraine.eu)

Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy  
N° Siret 314 057 217 00015

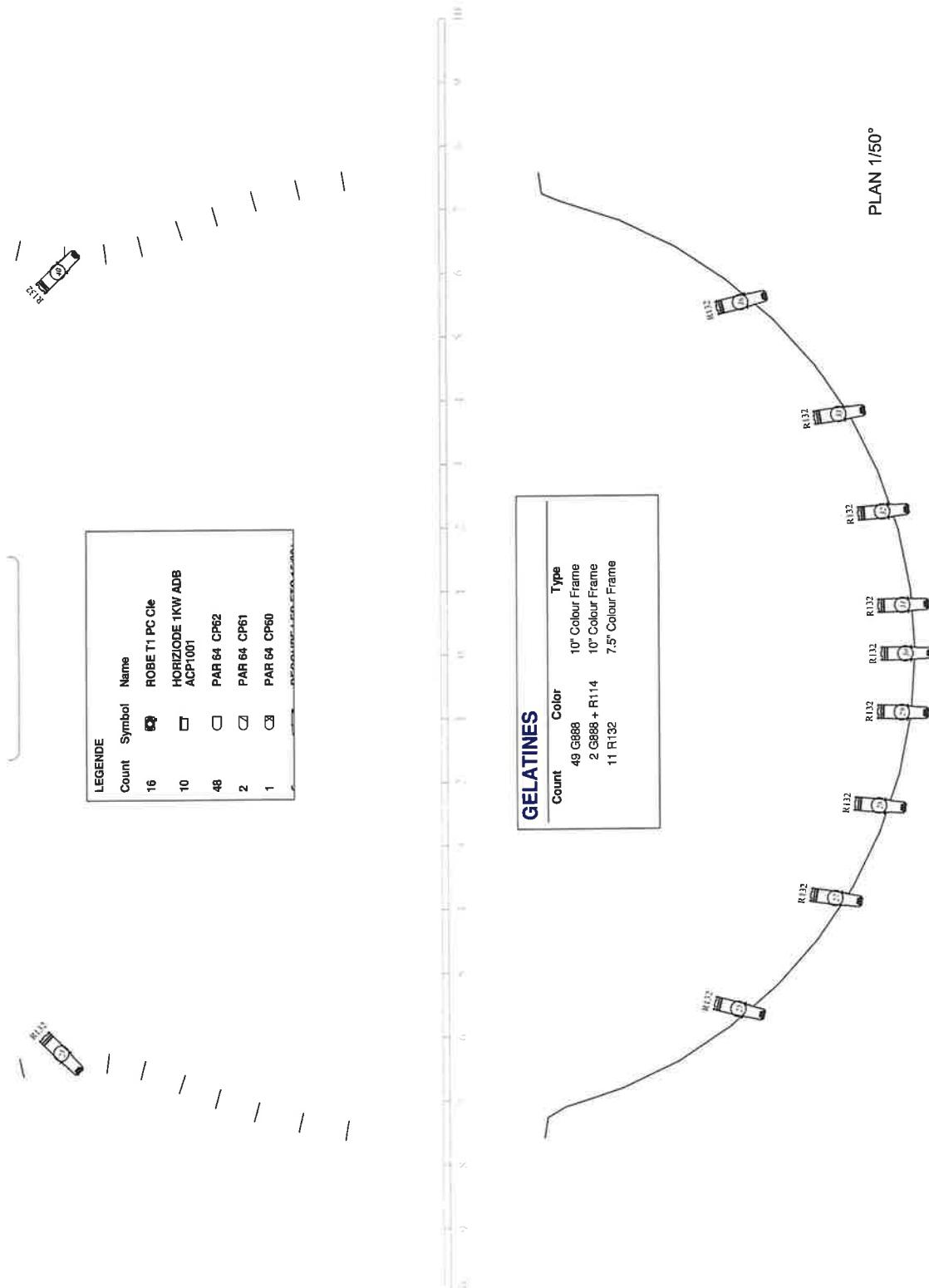
FICHE TECHNIQUE - DIRECTION TECHNIQUE - CCN BALLET DE LORRAINE

PLANS LUMIÈRES



Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy  
N° Siret 314 057 217 00015

FICHE TECHNIQUE - DIRECTION TECHNIQUE - CCN BALLET DE LORRAINE



Subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles Lorraine, Le Conseil Régional de Lorraine et la Ville de Nancy  
N° Siret 314 057 217 00015